#30 SENSIBILISER LES JEUNES AU CONSENTEMENT

Objectifs

- **Sensibiliser** au consentement et aux notions qui l'entourent
- **Encourager** à réagir en cas de non-respect du consentement
- **Développer** l'esprit critique et déconstruire les stéréotypes autour de la sexualité

Publics visés

Ce type d'atelier s'adresse en particulier à tou·te·s les jeunes en questionnement sur leurs relations et sur le consentement mais cela reste un moment convivial ouvert à tou·te·s.

Moyens

- **Une salle** suffisamment grande pour permettre aux jeunes de travailler en petits groupes
- Les **6 situations / 6 questions**
- Une **fiche ou affiche présentant les 3 OUI du consentement**
- Des **feuilles et stylos**
- Un **vidéoprojecteur** si besoin
- **Supports de communication** pour promouvoir l'activité (affiches, QR code...)
- 1 **intervenant·e socio-éducatif·ve**



Pour aller plus loin...

Retrouvez les ressources et les partenaires de cette boîte à outils socio-éduc' sur le site de l'URHAJ Île-de-France.



Contenu et déroulé

Phase 1
1 mois avant l'action

- **Communiquer** sur la soirée à l'aide d'affiches et sur le groupe WhatsApp de la résidence
- **Sélectionner** les supports pédagogiques de l'atelier

Phase 2
Le jour de l'atelier



- **Accueil** des participant·e·s
- **Brise-glace :**

Proposition 1 : « La patate chaude »

- Les participant·e·s s'asseyent ou se tiennent debout en cercle.
- Un objet (une vraie patate, un ballon ou une balle) circule de main en main le plus vite possible avec un fond sonore musical.
- Une personne arrête la musique (ou donne un signal sonore) à l'improviste.
- La personne qui a l'objet en main lorsque la musique s'arrête doit répondre à une question avant de continuer.

Idées de questions :

- *C'*est quoi le consentement ?
- Il y a des règles au consentement ?
- Le consentement c'est que pour les hommes / ou que pour les femmes ?

Proposition 2 : Jeu de la balle magique

- Les participant·e·s se tiennent debout ou assis en cercle.
- L'animateur·rice choisit un thème (par exemple pour cette séance : le consentement) et lance une balle à un·e participant·e.
- La personne qui attrape la balle doit dire son prénom et donner une information ou une idée en rapport avec le consentement.
- Elle lance à son tour la balle à une autre personne du cercle et ainsi de suite jusqu'à ce que tout le monde ait participé.

Présentation de l'activité :

L'activité proposée permet d'aborder de manière ludique et interactive la question du consentement. À partir de situations inspirées de leur quotidien, les participant·e·s sont amené·e·s à réfléchir à ce qui constitue un consentement plein et entier.

Si c'est un groupe de 10 ou plus : en petits groupes, les jeunes découvrent différentes situations et doivent déterminer s'il y a eu consentement ou non. Ils et elles doivent ensuite expliquer leur choix et échanger avec les autres groupes afin de confronter leurs points de vue.

Si c'est un groupe inférieur à 10 : possibilité de faire un débat mouvant où les participant·e·s prennent physiquement position pour ou contre selon les différentes situations, puis mise en débat selon les différents avis.

Cadre :
Établir dès le début de l'animation un cadre de respect et de bienveillance concernant les échanges et les propos tenus. Les réaffirmer en cas de non-respect avec un rappel à la loi si nécessaire (voir annexe pour les rappels à loi possible pour cette activité).

Situation 1
Lou et Alex se fréquentent depuis quelques semaines.
Lors d'une discussion, Lou explique : « J'aime bien prendre mon temps dans une relation. »
Plus tard dans le week-end, ils s'embrassent à plusieurs reprises. En fin de soirée, Alex commence à aller plus loin dans les gestes d'intimité sans demander à nouveau l'avis de Lou.



Question groupes : Le fait que Lou ait accepté les baisers signifie-t-il qu'Alex pouvait penser que Lou était d'accord pour aller plus loin ?



Version Débat mouvant : Accepter un baiser peut-être interprété comme un accord pour poursuivre l'intimité. Oui / Non

Éléments de réponse animateur·rice :
- Accepter un baiser ne signifie pas automatiquement accepter d'autres gestes plus intimes.
- Le consentement est spécifique à chaque interaction.
- Le fait qu'Alex ait pu interpréter le baiser comme un signe d'intérêt ne suffit pas à garantir l'accord de Lou pour la suite.
- Cette situation permet de distinguer attirance, affection et consentement à différents niveaux d'intimité.

Situation 2
Nathan et Adam sont en couple depuis plusieurs mois.
Pour la Saint-Valentin, ils vont dîner au restaurant. Nathan insiste pour inviter Adam et règle l'addition. En quittant le restaurant, Nathan lui dit en souriant : « Avec le prix que m'a coûté la soirée, j'espère au moins que j'aurai droit à quelque chose en retour. » Adam rit sans trop savoir comment répondre, plus tard dans la soirée il comprend que Nathan attend en retour qu'ils aient une relation sexuelle.



Question groupes : Y a-t-il consentement si Adam accepte finalement d'avoir une relation sexuelle avec Nathan ?



Version Débat mouvant : Si Adam accepte finalement la relation sexuelle, on peut considérer que son consentement est libre. D'accord / Pas d'accord

Éléments de réponse animateur·rice :
- Le consentement doit être libre et ne pas être influencé par une pression, même implicite.
- Offrir un cadeau ou payer une sortie n'ouvre aucun droit sur le corps ou la sexualité d'une autre personne.
- Si Adam accepte pour éviter un conflit, par culpabilité ou par sentiment de dette, la liberté du choix peut être questionnée.
- Cette situation permet d'aborder les notions de pression affective.

Situation 3

Mélissa envoie une photo d'elle en vacances à son amie Zoé. Quelques semaines plus tard, Zoé prépare une vidéo souvenir regroupant plusieurs photos de ses amies. Elle y ajoute celle de Mélissa.

Question groupes : Zoé agit-elle avec le consentement de Mélissa ?

Version Débat mouvant : Lorsqu'une photo ne présente rien d'intime ou de gênant, il n'est pas nécessaire de demander l'autorisation avant de la partager dans un projet collectif. D'accord / pas d'accord

Éléments de réponse animateur·rice :

- Le consentement donné pour envoyer une photo ne vaut pas automatiquement pour sa diffusion ou sa réutilisation.
- La question centrale porte sur les attentes de chacun·e et sur la nécessité de vérifier l'accord de la personne concernée.
- Les participant·e·s peuvent distinguer intention positive et consentement.
- Cette situation rappelle que le consentement concerne aussi les images, les données personnelles.

Situation 4

Lors d'une soirée, Hugo et Sam passent plusieurs heures ensemble. Ils se prennent dans les bras, restent proches et flirtent ouvertement. Au moment de partir, Hugo propose de continuer la soirée chez lui. Sam accepte. Une fois sur place, Sam est surpris qu'Hugo tente un rapprochement plus intime.

Question groupes : À quoi Sam a-t-il consenti exactement ?

Version Débat mouvant : Accepter de rentrer chez quelqu'un après un flirt peut-être interprété comme une ouverture à un rapprochement intime. D'accord / pas d'accord

Éléments de réponse animateur·rice :

- Accepter de rentrer chez quelqu'un n'est pas un accord automatique pour un rapprochement intime.
- Le flirt, les gestes affectueux ou l'attirance ne permettent pas de présumer du consentement pour la suite.
- Hugo peut avoir interprété certains signes comme une ouverture mais cela ne dispense pas de vérifier ce que souhaite Sam.

Situation 5

Sofiane et Maëlle se fréquentent depuis deux mois.
Ils ont déjà eu plusieurs rapports sexuels et communiquent plutôt bien. Un soir, ils commencent à se rapprocher. Comme d'habitude, aucun des deux ne verbalise particulièrement ce qu'il ou elle veut. Après le rapport, Maëlle explique qu'elle n'en avait pas vraiment envie mais qu'elle s'est laissée porter parce qu'elle savait que Sofiane en avait envie.

Question groupes : Y a-t-il eu consentement ?

Version Débat mouvant : Une personne peut consentir à un rapport sexuel même sans en avoir particulièrement envie. D'accord / pas d'accord

Éléments de réponse animateur :

- La question importante est de savoir si Maëlle a réellement choisi librement ou si elle s'est sentie obligée de répondre aux attentes de son partenaire.

Situation 6

Après plusieurs rendez-vous, Adam et Léo passent la soirée ensemble chez Adam. Ils regardent un film, se rapprochent sur le canapé et s'embrassent. Plus tard dans la soirée, Adam pose la main sur la cuisse de Léo. Celui-ci ne dit rien et continue à regarder le film.

Question groupes : Peut-on considérer qu'Adam a le consentement de Léo pour tenter un autre rapprochement ?

Version Débat mouvant : Puisque Léo ne réagit pas lorsque Adam pose sa main sur sa cuisse, Adam peut considérer qu'il est d'accord pour tenter un autre rapprochement. D'accord / pas d'accord

Éléments de réponse animateur :

- Le silence ne permet pas à lui seul de conclure à un consentement.
- L'absence de refus explicite n'est pas nécessairement un accord.
- Adam peut interpréter la situation d'une certaine façon mais il ne peut pas savoir avec certitude ce que ressent Léo.







Échange et co-construction :
Prendre le temps de demander aux jeunes comment ils et elles se positionnent face aux différentes situations et ce qui les a amené à répondre « oui », « non » ou « je ne sais pas ».
Permettre les échanges autour des notions de consentement, pression, limites personnelles, communication, respect de l'autre et changement d'avis.
L'objectif n'est pas uniquement de trouver la « bonne réponse » mais de permettre aux jeunes de confronter leurs points de vue et de réfléchir ensemble aux situations.

Revenir collectivement sur **les 3 OUI du consentement** (schéma disponible dans la boite à outils socio-éduc sur le consentement) :

- Un OUI authentique : la personne exprime réellement son accord.
- Un OUI informé : la personne sait à quoi elle consent.
- Un OUI libre : la personne peut dire oui ou non sans pression ni contrainte.

Annexe

NUMEROS URGENCES :

- **3919** - Violences Femmes Infos : Numéro d'écoute gratuit destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnel·le·s concerné·e·s.
- **0800 05 95 95** - SOS viols : Numéro gratuit destiné aux femmes victimes de viol ou d'agressions sexuelles, à leur entourage et aux professionnel·e·s concerné·e·s.
- **0 800 235 236** – Fils santé jeune : dispositif de prévention répondant à distance aux questions de santé physique, mentale et sociale que se posent les jeunes de 12 à 25 ans.

Rappel à la loi :

- Agression sexuelle

Rappel : Toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise constitue une agression sexuelle. Cela s'applique quelle que soit la relation entre les personnes, y compris dans un couple ou un mariage.
Peine encourue : Jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.

- Viol

Rappel : Un rapport sexuel obtenu sans consentement peut constituer un viol. Le fait d'être en couple, marié·e ou d'avoir déjà eu des relations sexuelles ensemble ne retire jamais la nécessité du consentement.
Peine encourue : Jusqu'à 15 ans de réclusion criminelle.

- Diffusion d'images ou de vidéos intimes sans accord ("revenge porn")

Rappel : Le fait de diffuser à des tiers une photo ou une vidéo à caractère sexuel sans l'accord de la personne concernée est une infraction, même si cette personne avait accepté la prise de vue ou l'envoi initial du contenu.
Peine encourue : Jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 60 000 € d'amende.